

Séance du 13 Septembre 1934

L'an mil neuf cent trente-quatre et le treize Septembre, à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la ville de Montrejean, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus.

Étaient présents : M. M. Bouché, Marceisot, Loumet, Birabeut, Maupomé, Beyret, Eycheume, Suberbielle, Boudoumet, Larnieu ;

Absents : M. M. Azime, Blanchard, Claverie Gasque Dor, Torbussay, Ladère.

Immeuble Garolle

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que M. Lenfant Ingénieur des T. P. E. a conclu, dans son rapport, établi après l'accident survenu à la Maison Garolles, place Valentin Abeille, à la démolition de la partie de cet immeuble formant l'arcade, faisant ainsi droit à l'alignement prévu. Mais le Conseil de Préfecture devant lequel cette affaire a été portée n'en a pas jugé ainsi et a ordonné à M^{lle} Garolles d'avoir à faire exécuter à ses frais, dans la quinzaine du jugement, les travaux nécessaires pour consolider son immeuble ; ajoutant que, si ces travaux n'étaient pas exécutés en temps voulu, la ville de Montrejean devrait les faire exécuter elle-même, aux frais de la propriétaire.

Cette mise en demeure du Conseil de Préfecture a provoqué une lettre de M^{lle} Garolle que M. le Maire communique au Conseil.

M^{lle} Darolle déclare qu'il lui est impossible de faire exécuter à ses frais et dans les délais prescrits, les travaux ordonnés mais laisse entrevoir que l'achat de son immeuble par la ville ne lui déplairait pas.

Considérant que l'achat isolé de cet immeuble ne serait pas une bonne affaire mais le deviendrait par l'achat simultané des deux immeubles voisins, le Conseil autorise M. le Maire d'entrer en relations immédiates avec les propriétaires de ces trois immeubles : M^{lle} Darolle, M. Lafforgue, M. Dubey.

Bonification d'intérêt (1838)
de l'emprunt de 90.000 F.

Sur l'invitation de M. le Maire, le Conseil Municipal prend une délibération par laquelle il sollicite une bonification d'intérêt de frs 1838⁰⁰ annuelle applicable à l'emprunt de frs 90.000 destiné à l'aménagement des places publiques et du boulevard.

Demande Daval.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Daval demandant qu'une certaine quantité d'eau lui soit concédée chaque jour, gracieusement, afin de pouvoir faire évacuer les matières malodorantes qui sont vidées journellement dans l'égout dont la bouche se trouve devant son immeuble. Cette question est mise à l'étude afin de pouvoir donner satisfaction à M. Daval.

Amélioration du dispositif
de défense contre l'incendie

M. le Maire expose ensuite au Conseil Municipal que la commune de Montrejeau étant aujourd'hui dotée d'un corps de pompiers et d'un puissant matériel moderne contre l'incendie, il est indispensable, pour obtenir en cas de sinistre, de l'ensemble des moyens en œuvre, le maximum de rendement, il y aurait lieu de prévoir, au plus tôt, la réfection et l'augmentation du dispositif actuel d'amenée d'eau dans les différents quartiers de la ville.

Il signale, de plus; 1^o les réparations urgentes à exécuter tant intérieurement qu'extérieurement, au bassin de distribution d'eau de la ville;

2^o les abords défectueux et même dangereux pour les personnes et les animaux, de la place de la Salle;

Il a fait étudier les différents projets par M. Audu Ingénieur du Service vicinal à Montrejeau qui a établi les devis dont il donne immédiatement connaissance au Conseil;

Il demande au Conseil Municipal de vouloir bien les examiner et s'il le juge à propos, de les approuver.

Le Conseil Municipal:

Après en avoir délibéré, se rangeant à l'avis du Maire, à l'unanimité des voix, approuve les projets présentés par M. Audu;

Charge M. le Maire, en vue de l'exécution des travaux faisant l'objet de la présente délibération, de se mettre en rapport avec: 1^o la maison Bazard de Lyon, pour la fourniture des bouches d'incendie et borne fontaine; 2^o la maison Broustevet pour la fourniture des divers tuyaux de fonte, conduits, robinets-vanne, etc... 3^o M. Douès plombier à Montrejeau, pour la pose des canalisations; 4^o M. Barone entrepreneur à Montrejeau, pour l'installation d'un coupe-charge et les aménagements à exécuter aux abords de la place de la Salle; 5^o M. Bastex

Jules entrepreneurs à Montrejeau pour les réparations à effectuer au bassin de distribution d'eau :

Et en vue de fournir du travail aux ouvriers de la localité, chaque partie de la dépense totale étant inférieure à 15 000 francs, demande l'autorisation d'opérer par voie de traité de gré à gré tant avec les fournisseurs du matériel qu'avec les tâcherons susceptibles d'effectuer les divers travaux.

M. le Maire présente au Conseil Municipal. — Les travaux se divisent en trois catégories :

| | | |
|---------------------------|--|--------|
| 1 ^{re} catégorie | 1 ^o Installation de 18 bouches d'incendie système Bayard. | 11.770 |
| | 2 ^o Tuyaux, robinets-vanne | 9.814 |
| | 3 ^o Pose des canalisation | 14.535 |
| | 4 ^o Installation d'un coupe-charge | 3.500 |
| | 5 ^o Empierrement | 1.381. |

Total.

| | | | |
|--------------------------|----------------------------|---|--------|
| 2 ^e catégorie | — Réparations du réservoir | } | 9.000 |
| 3 ^e | — Rigoles et trottoirs | | |
| Total g ^{al} | | | 50.000 |

Travaux à l'Abattoir
Projet Perry.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier complet établi par M. Perry architecte de la ville relatif au projet des travaux de réfection, d'adaptation et d'assainissement des bâtiments de l'Abattoir municipal.

Il expose que l'Abattoir exécuté en 1886 n'a jamais reçu depuis cette époque, de grosses réparations et qu'il est urgent aujourd'hui, d'en faire une révision générale, d'exécuter toutes réparations, réfections et transformations indispensables et de faire tous aménagements nécessaires pour que cet établissement réponde à toutes les prescriptions de propreté et d'hygiène, tant au point de vue de l'abattoir proprement dit que de l'épuration des eaux usées et de leur écoulement jusqu'au niveau le Fécoupe, par des canalisations souterraines.

Le montant des travaux, objet du présent projet, s'élève y compris la fourniture des treuils de levage, palans, câbles, poulies, brouettes, auges, échelles, palonniers, crochets, moto-pompe etc, s'élève à ----- 210.000 frs

Pour faire face à cette dépense, M. le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter les subventions de l'Etat et du Département et de prendre l'engagement de parfaire ensuite la dotation financière du dit projet.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et examiné attentivement les documents communiqués considérant que l'Abattoir municipal se

trouve actuellement dans un état de délabrement qui s'est aggravé depuis le cyclone du 1^{er} septembre dernier et qui ne saurait se prolonger sans inconvénients graves;

qu'il est également urgent d'aménager l'épuration des eaux et leur écoulement par des canalisations souterraines jus qu'au niveau des Pécoupe

Considérant que le projet dressé par M. Ferry architecte a été sérieusement étudié et établi selon les prescriptions de l'hygiène et que il semble devoir recevoir l'approbation de l'Administration compétente.

Considérant, d'autre part, que la commune ne dispose, pour sa réalisation, d'aucune ressource disponible; qu'elle devra assurer la part qui lui incombera, au moyen d'un emprunt

Par ces motifs:

Approuve les plans et devis dressés par M. Ferry architecte pour les travaux de réparation, d'appropriation et d'assainissement des bâtiments de l'Abattoir;

Sollicite pour la réalisation du projet le concours financier de l'État et du Département;

Demande à M. le Ministre de l'Intérieur, l'autorisation de commencer les travaux, avant l'octroi de toute subvention;

S'engage à assurer par la suite, au moyen d'un emprunt la dotation financière intégrale du projet. Au cas où l'autorisation sollicitée serait accordée, le dit emprunt s'élèverait à la totalité de la dépense et serait l'objet ultérieurement de remboursements anticipés au moyen des fonds provenant des subventions allouées à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée.

Réuni en Comité secret, le Conseil municipal accorde

l'Assistance Médicale gratuite à:

- 1^o Montani Casimir
- 2^o Cauhapé Julia.

l'Assistance aux Vieillards à

- 1^o Soubouniac Marie
- 2^o Davies Golinet
- 3^o Fégot Joseph.

Assistance Médicale

Assistance aux vieillards.

A. Dussicelle
 [Signature]
 [Signature]
 L. Briabard

Roger de Lamy